

M. Nicolas Walder
Conseiller d'État
Département du territoire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Avec copie par avance à : nicolas.walder@parl.ch

Genève le 10 novembre 2025

Finalisation du Règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises (RNav)

Monsieur le Conseiller d'État, cher Monsieur,

L'APB tient à vous féliciter chaleureusement de votre élection au Conseil d'État.

Elle se réjouit tout particulièrement de vous voir à la barre du Département du territoire, en charge de nombreuses questions qui concernent directement nos membres.

Pendant la campagne, vous aviez eu l'extrême obligeance de partager avec l'APB, par le biais d'un sondage, vos vues sur certains enjeux concrets de la révision en cours du RNav.

Votre détermination sur ces enjeux, publiée dans le No 663 du Journal de l'APB de Septembre 2025, dont vous trouverez un extrait en annexe, a été très positivement accueillie par l'APB et ses membres.

Comme vous le savez, L'OCEau a désormais publié son rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative au RNav et il revient maintenant à votre Département de finaliser le projet pour approbation par le Conseil d'Etat.

Vous avez ainsi à ce stade l'opportunité d'imprimer votre marque sur le RNav et la pratique de la navigation à Genève, notamment en mettant en œuvre votre opinion sur les enjeux concrets sur lesquels vous vous êtes déterminé.

Comme vous le verrez de l'extrait du journal de l'APB annexé, votre opinion reflète d'ailleurs un large consensus sur ces enjeux, particulièrement sur :

- La nécessité d'un compromis pour permettre la vente de bateaux avec place d'amarrage tout en assurant la priorité des personnes inscrites en liste d'attente (droit de préemption plutôt qu'interdiction) ;
- Le maintien d'émoluments portuaires basés sur la taille des bateaux et non sur les mensurations cadastrales des places ;
- Le rétablissement du droit d'installer des passerelles d'accès aux bateaux, pour autant qu'il s'agisse de modèles agréés et que l'installation soit faite d'une manière respectueuse des infrastructures ;
- La reconnaissance de la co-détention de bateaux et l'encouragement du partage associatif.

- Le caractère disproportionné de l'introduction d'un permis de port d'arme pour les gardes-ports.

Votre intervention sur ces points est non seulement dans l'intérêt d'une bonne politique en matière de navigation et de gestion des infrastructures mais sera aussi saluée par nos quelques 1300 membres, pour qui elles constituent des préoccupations concrètes et importantes.

Désireux d'établir un dialogue avec le Département du territoire, nous serions très heureux de pouvoir en discuter avec vous, pourquoi pas lors de notre prochaine assemblée générale, ou de manière plus informelle, à votre convenance. Sachez également que les colonnes du *Journal de l'APB* vous sont ouvertes si vous souhaitez y communiquer plus avant sur ces enjeux. Notre prochain bulletin paraîtra en décembre 2025.

Enfin nous nous permettrons désormais de vous inviter à nos divers événements, le prochain aura lieu le 22 novembre à Port Choiseul : <https://apb.ch>

Veuillez trouver ici, Monsieur le Conseiller d'État, cher Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Pour l'APB :

Olivier von Arx

Président

A handwritten signature in blue ink, reading "von Arx". The "v" is followed by a short horizontal line, then "on" written vertically, then "Arx" with a small circle over the "x".

Annexe: mentionnée